

SARL 4B2C
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 323 000 €
Siège social : 8 Avenue de la Mouillère
45100 ORLEANS
RCS ORLEANS 502 991 441

SAS CENTRE SPORTIF D'ORLEANS
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 395 000 €
Siège social : 2 Rue Moreau
45000 ORLEANS
RCS ORLEANS 391 933 306

DECLARATION DE REGULARITE ET DE CONFORMITE

LES SOUSSIGNES :

- Monsieur BERGAMINO Jean-Christophe

Agissant en qualité de Gérant de la Société 4B2C, Société A Responsabilité Limitée, au capital de 323 000 €, ayant son siège social sis à 8 avenue de la Mouillère 45100 ORLEANS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Orléans sous le n°502 991 441,

et comme spécialement habilité à l'effet des présentes sous couvert de décisions en date du 29 mars 2024,

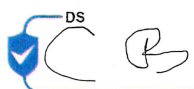
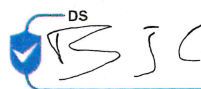
- Monsieur BERGAMINO Jean-Christophe

Agissant en qualité de Président de la Société CENTRE SPORTIF D'ORLEANS, Société par Actions Simplifiée, au capital de 395 000 €, ayant son siège social sis à 2 Rue Moreau 45000 ORLEANS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Orléans sous le n°391 933 306,

et comme spécialement habilité à l'effet des présentes en vertu de décisions en date du 29 mars 2024;

Font les déclarations suivantes en application des articles L 236-6 du Code de Commerce et R 236-4 du Code de Commerce, à l'appui de la demande d'inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés, déposée au Greffe du Tribunal de Commerce d'ORLEANS avec les présentes, en suite des opérations ci-après relatées.

1° Le projet étant né d'une fusion entre la Société 4B2C et la Société CENTRE SPORTIF D'ORLEANS, le Gérant de la Société 4B2C et le Président de la Société CENTRE SPORTIF D'ORLEANS ont conformément aux dispositions de l'article R 236-1 du Code de Commerce, arrêté ce projet, contenant les mentions prévues par l'article R 236-1 du Code de Commerce, dont notamment les motifs, buts et, conditions de la fusion, les dates auxquelles ont été arrêtés les comptes des Sociétés intéressées, utilisés pour établir les conditions de l'opération, la désignation et l'évaluation de l'actif et du passif de la Société CENTRE SPORTIF D'ORLEANS devant être transmis à la Société 4B2C.

A blue ink signature of Jean-Christophe Bergamino, with a blue checkmark and the letters 'DS' above it.A blue ink signature of Jean-Christophe Bergamino, with a blue checkmark and the letters 'DS' above it.

2° L'avis prévu par l'article R 236-2 du Code de Commerce a été inséré au BODACC le après dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de Commerce d'ORLEANS comme indiqué dans l'avis ci-dessus visé.

3° Le projet de fusion, le rapport du gérant de la Société 4B2C ainsi que les autres documents visés à l'article R 236-3 du Code de Commerce ont été tenus à la disposition des associés de ladite Société un mois au moins avant la date de réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire appelée à se prononcer sur l'opération de fusion.

4°) L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société 4B2C, absorbante, réunie au siège social le 9 avril 2024, a approuvé la fusion projetée et l'évaluation des apports en nature.

5°) L'avis prévu par l'article R 210-9 du Code de Commerce, en conséquence de la fusion par voie d'absorption de la Société CENTRE SPORTIF D'ORLEANS par la Société 4B2C a été publié dans le journal d'annonces légales ACTU.FR en date du 3 juillet 2024 et celui prévu par l'article R 237-2 du Code de Commerce, pour ce qui concerne la dissolution de la Société, CENTRE SPORTIF D'ORLEANS a été publié dans le journal d'annonces légales ACTU.FR en date du 3 juillet 2024.

6° Seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'ORLEANS avec la présente déclaration établie, en deux exemplaires :

- deux exemplaires du projet de fusion et de ses annexes ;
- deux copies certifiées conformes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société 4B2C en date du 7 juin 2024.
- deux copies certifiées conformes des statuts modifiés de la Société 4B2C.

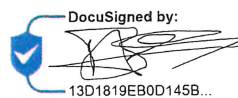
Comme conséquence de la déclaration qui précède, les soussignées ès qualité, affirment sous leur-responsabilité et sous les peines édictées par la Loi que les opérations de fusion et les autres modifications statutaires sus-énoncées ont été décidées et réalisées en conformité de la Loi et des règlements.

Le 7 juin 2024

De tout ce que dessus, il a été dressé la présente déclaration, laquelle a été signée par les associés, après lecture, dans le cadre du processus de signature électronique (conformément aux articles 1366 et 1367 du code civil) par l'Autorité de Certification « DocuSign » les certificats de la chaine de certification étant disponibles à l'adresse suivante : <https://www.docusign.fr/societe/politiques-de-certifications>.

DocuSigned by:

F20C19A5DFEF45B...

DocuSigned by:

13D1819EB0D145B...